

Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe Conseil permanent

PC.DEC/870 27 novembre 2008

FRANÇAIS

Original: ANGLAIS

742ème séance plénière

PC Journal No 742, point 8 de l'ordre du jour

DÉCISION No 870 PROROGATION DU MANDAT DU CENTRE DE L'OSCE À ASTANA

Le Conseil permanent

Décide de proroger le mandat du Centre de l'OSCE à Astana jusqu'au 31 décembre 2009.